

Le Président et le bureau de l'AREC vous souhaitent une heureuse année 2005

SOMMAIRE

1. Le mot du Président.
2. Colloque à l'Assemblée Nationale.
3. Vols de nuit à Roissy
4. Inauguration de l'aéroport de Vatry.
5. Un nouvel ami l'A380.
6. L'avenir des CCE.
7. Pollution chimique des avions.
8. Réunions publiques.

1- Le mot du président :



Nous pouvons difficilement parler de nos préoccupations de riverains d'aéroport sans avoir une pensée pour les touristes qui ont embarqué avant Noël à Roissy, tout à leur joie d'aller passer les fêtes de fin d'année sur des plages ensoleillées, et qui ne sont pas revenus. Les tragiques événements d'Asie nous incitent à relativiser les soucis qui sont les nôtres mais nous savons bien que les activités reprendront comme ce fût le cas après le 11 septembre.

Soyons réalistes, le drame de fin décembre ne fera que ralentir momentanément l'activité de l'aéroport dans cette direction et le développement du trafic reprendra avec, simplement, un léger décalage sur le calendrier prévisionnel.

Alors il faut bien reprendre nos dossiers, s'intéresser aux objectifs à atteindre et poursuivre les discussions afin d'obtenir que s'arrête le développement démesuré de l'aéroport de Roissy. Pour les vols de nuit, nous réclamons plus de transparence et des allègements plus significatifs. Pour le fret, nous demandons que les timides mesures que l'on a pu déceler soient suivies de décisions énergiques pour développer les activités de Vatry. Enfin il faudra bien que l'on reparle de la pollution chimique autour des aéroports, même si le titre de la « Commission Consultative de l'Environnement » doit devenir « Commission consultative des nuisances sonores » !

2- Colloque à l'Assemblée Nationale le Jeudi 21 Octobre 2004 :

Le thème de ce colloque portait sur :

ENVIRONNEMENT ET SECURITE QUEL AVENIR POUR LE TRANSPORT AERIEN

Comme d'autres associations de riverains l'AREC avait été invitée à cette journée et, bien entendu, a participé aux débats. Les principales déclarations marquantes sont résumées dans les conclusions du Secrétaire d'état aux Transports, François GOULARD

- **Avenir des CCE :** Il est prévu un retour en arrière grâce à un amendement ! (Rappelons que l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 prévoyait l'abrogation des principales dispositions qui régissent les Commissions Consultatives de l'Environnement)
- **Prévisions de croissance :** Au moins 5 % par an pour les prochaines années (réflexions de l'AREC : ce qui ferait passer le trafic de 550 000 à environ 700 000 mouvements /an).
- **Propositions du rapport Gonnot :** Le Ministre promet de reprendre prochainement l'étude du rapport Gonnot (qui proposait, entre autre, la création des pistes 5 et 6 et l'extension des possibilités de ROISSY à 850 000 mouvements par an !).
- **Relèvement des trajectoires :** A l'étude.
- **Vatry :** Gilles de Robien est à Vatry ce 21 octobre. On peut espérer des améliorations pour le fret et les charters.

3- Vols de nuit à Roissy :

Les vols de nuit et ADP

1) Rappel sur les vols de nuit et les gênes particulières.

Le nombre des vols de nuit à Roissy est, en pourcentage du total des vols, l'un des plus importants dans le domaine des aéroports internationaux, près de 11% du trafic total. (En France de 22 heures à 6 heures)

Nous avons rappelé dans nos bulletins, sur notre site Internet et à chaque fois que nous avons la possibilité de nous exprimer, la gêne provoquée par ces vols qui perturbent le repos nécessaire à une bonne santé.

2) Ce que l'AREC a demandé comme points de transparence depuis des années.

Depuis des années l'AREC a demandé des informations précises, en particulier dans le cadre du groupe de travail « Vols de nuit » de la Commission Consultative d'Environnement. Nous attendons toujours ces précisions !

L'information communiquée par ADP se borne au nombre total de vols de nuit sur l'année! Le niveau de bruit de nuit n'est même pas connu car il est noyé dans la formule du « Lden » qui est une somme de trois paramètres de bruit, (jour, soirée, nuit)!

3) Ce que d'autres aéroports internationaux fournissent comme informations.

En consultant INTERNET on peut voir que certains aéroports fournissent des informations sur les vols de nuit bien plus complètes que celles qui nous sont fournies. Citons en particulier l'aéroport de CHICAGO qui, sur le site « <http://www.chicagoairports.com> » présente un dossier spécial vols de nuit (*Fly Quiet program*) mis à jour chaque trimestre. Chacun d'entre nous peut aller sur ce site.

Les informations présentées sont, sans commune mesure, nettement plus complètes que celles fournies par ADP pour l'aéroport de ROISSY

Résultats détaillés communiqués par Chicago

- ✓ Trafic par piste *départs et arrivées*
- ✓ Trafic par compagnie *pistes principales*
- ✓ Hauteur survols *pistes principales*
- ✓ Zones survolées *en dessous de 3000 ft*
- ✓ Répartition heure par heure *moyenne par trimestre*
- ✓ Trafic par trimestre *mis à jour régulièrement*
- ✓ Niveau de bruit mesuré de nuit *pour chacune des 31 stations.*

Informations communiquées par Roissy

- ✓ Trafic total annuel *uniquement par tranche horaire*
- ✓ Niveau de bruit mesuré de nuit *niveau global(jour + nuit) sur 10 stations.*
- ✓ Répartition par type d'avion *annuelle (communiquée une seule fois en groupe de travail)*



En nous basant sur les données fournies par le site Internet de Chicago O'Hare d'une part et celles fournies à l'AREC par ADP (bulletin AREC de septembre 04), nous avons fait une petite analyse comparative qui fait apparaître les résultats suivants.

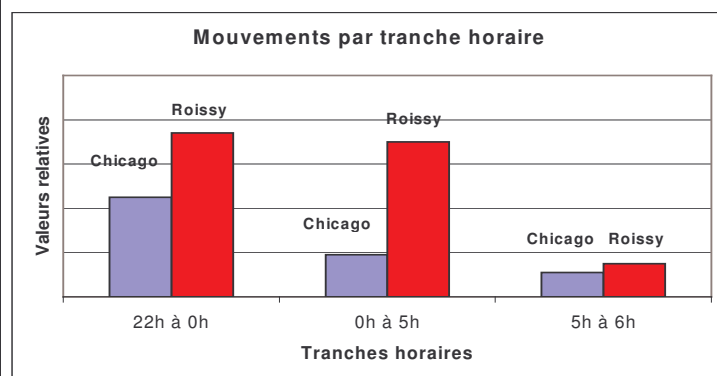
- Pour Roissy en 2003 : 515 025 mouvements au total dont 58253 de 22h à 6h., Le trafic de nuit est d'environ **160 mouvements par nuit**, répartis en moyenne sur une nuit comme suit : « 74 de 22h à 0h », « 70 de 0h à 5h », « 15 de 5h à 6h ». Soit **11% de trafic de nuit** par rapport au total.

Pour Chicago O'Hare : Environ 900 000 mouvements annuels au total. Le trafic d'une nuit, de 22h à 6h, est d'environ **150 mouvements par nuit**. (moyenne sur le 3^{ème} trimestre 04) répartis sur une nuit comme suit : « 88 de 22h à 0h » « 40 de 0h à 5h » « 24 de 5h à 6h ». Soit environ **6% de trafic de nuit** par rapport au total

Chicago O'Hare a donc, globalement **un pourcentage deux fois moindre** de trafic de nuit que **Roissy**.

Nota : Aux USA la nuit est comptée entre 10h pm et 7h am et il n'y a pas de période de soirée mais comme les chiffres de Chicago sont donnés heure par heure, l'alignement sur la période de nuit en Europe (22h à 6h) a été facile à faire !.

Pour comparer objectivement, nous avons ramené les 2 aéroports sur la même base de trafic annuel. On voit nettement que pour la tranche horaire de 0h à 5h, **le trafic à Roissy est relativement 3,5 fois plus important !** Le tableau ci-dessous montre la répartition de ces valeurs relatives pour chaque tranche horaire



4) Conclusion

Nous savions déjà que Roissy était « en tête de peloton », en Europe, pour ce qui concerne les vols de nuit et la gêne qui en résulte. Maintenant on constate que, même au niveau mondial, les comparaisons ne nous sont pas favorables.

Alors plus que jamais, il faut que les autorités responsables du trafic aérien prennent conscience que des mesures efficaces doivent être prises pour stopper cette course effrénée vers le gigantisme de Roissy. Pour cela il faut une réelle volonté politique pour trouver des solutions mais aussi, et surtout, pour communiquer aux riverains des informations complètes et fiables.

**La totale transparence est le début de la concertation constructive
Pourquoi ce qui est possible en Amérique
ne le serait pas en France ?**

4- Inauguration de l'aéroport de Vatry :

Le Ministre Gilles DE ROBIEN a inauguré, le jeudi 21 octobre 2004, la nouvelle aérogare passagers, en présence du Président du Conseil Général de la Marne, René-Paul SAVARY, de Bertrand BILGER, Directeur de l'aéroport international de VATRY, ainsi que de nombreuses personnalités politiques locales.



M. Gilles de ROBIEN, Ministre des Transports, inaugure l'aérogare passagers de VATRY, en présence des personnalités locales, Directeur de l'aéroport, Président du Conseil Général, Député.

Sa capacité

Avec la réalisation de cette aérogare passagers, le Conseil Général complète ainsi l'offre aéroportuaire et permet à l'Aéroport international de VATRY d'accueillir désormais tout type de vols. D'une surface utile de **3 200 m²**, elle a pour fonction première d'accueillir le trafic passagers d'un vol moyen porteur correspondant à un traitement de 280 passagers, mais également dans l'avenir, l'accueil et l'information de public, l'accueil des professionnels et des institutionnels, et l'implantation de services de proximité (médecine du travail, ANPE, restauration et petits commerces, location de bureaux).

Son financement

Ce projet d'une valeur de **5,7 Millions d'€** a été financé à 50 % par le Conseil Général de la Marne et 50% par l'Union Européenne et la Région Champagne Ardenne. Ces partenaires ont su considérer ce projet particulièrement important et mesurer l'impact qu'il peut avoir sur le développement de l'aéroport en particulier et le développement économique et touristique régional en général.

Les destinations

Après avoir accueilli près de **10 000 passagers en 2004**, l'Aéroport international de Vatry et le Tour Opérateur New Horizon ont choisi de reconduire leur opération sur la Turquie, et d'introduire de nouvelles destinations telles que les Baléares, Prague, ou encore en projet les Canaries, le Maroc et l'Égypte. A noter qu'un nouveau concept de vols sans bagages sera également initié avec des vols journée sur Rome et Toulouse.

Le fret reste l'activité principale

Avec **9000 tonnes** les années précédentes, l'activité fret devrait atteindre **18000 tonnes** prochainement. La capacité de l'aérogare fret devrait encore progresser à l'avenir grâce à la construction de nouveaux hangars d'une superficie de 8000 m² dont la construction débutera cette année.

Satisfaction de l'AREC

On ne peut que se réjouir de ce premier pas encourageant. Espérons qu'il sera suivi d'autres initiatives de la part de nos gouvernants pour enfin développer un aéroport parfaitement équipé, situé dans une zone très peu peuplée (7 habitants au km²) Rappelons que depuis des années, l'AREC et d'autres associations de riverains n'ont cessé de réclamer le démarrage de l'activité de l'aéroport de VATRY afin de ralentir , de façon sérieuse, l'augmentation effrénée de la capacité de ROISSY.

5- Un nouvel ami : l'A 380 :

A 380 dernière minute

Vous entendez actuellement beaucoup parler de ce nouvel avion d'AIRBUS mais personne, ADP, ACNUSA, ou autres n'a été capable de nous indiquer des valeurs chiffrées de niveau de bruit dans les différentes configurations de décollage et d'atterrissage. Nous espérons que les autres caractéristiques sont mieux maîtrisées que celles concernant la pollution sonore ?

6- L'avenir des CCE :

DERNIERE MINUTE

Dans notre précédent bulletin n°42 nous avons publié une copie de notre courrier au Premier Ministre en date du 28 août 2004 relatif à l'ordonnance du 2 juillet 2004 qui supprimait de fait les pouvoirs des associations au sein des Commissions consultatives de l'Environnement.

Nous recevons ce jour un courrier de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) qui nous informe que la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 rétablit les attributions et les pouvoirs des CCE et reprend le titre de « **Commission Consultative de l'Environnement** » ce qui nous permettra de continuer à discuter des nuisances autres que sonores.

Parfois c'est utile de réagir et de dire que l'on n'est pas d'accord !

7- Pollution chimique des avions:

Après les événements dramatiques de la fin de l'année 2004, on peut s'attendre à un léger ralentissement du trafic aérien en direction de l'Asie, mais les expériences passées nous ont appris qu'une fois la fièvre tombée, l'activité reprend très vite.

Avec une mondialisation accrue, des pays comme l'Inde et la Chine vont développer les liaisons entre nos continents. La vogue du tourisme lointain et le boum des compagnies à bas coûts feront que l'on assistera, à nouveau, au développement du trafic qui pourrait doubler d'ici 15 ans. Un doublement qui, au niveau national, s'effectuerait en grande partie à Roissy CDG où techniquement la capacité d'accueil existe désormais.

La pollution chimique en chiffres

- En 2003, quatre millions d'habitants du bassin parisien ont été survolés à moins de 3000 mètres par 1200 avions en moyenne chaque jour en provenance de Roissy CDG et Orly.
- Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la pollution atmosphérique due aux transports serait en France directement responsable annuellement de 17600 décès prématurés, de 20400 cas de bronchites chroniques, de 456 000 crises d'asthme.
- **Roissy CDG et Orly** absorbent 80% du kérosène importé en France (IAURIF).
- **Un Boeing 747 brûle 15.000 litres** de kérosène à l'heure, autant que 1500 voitures.
- **Chaque jour, 10 millions de tonnes** de kérosène sont brûlées dans l'atmosphère.
- Selon AIRPARIF, la pollution générée par les activités de l'aéroport de Roissy CDG équivaut à celle du boulevard périphérique parisien **multipliée par 1,3** (Orly x 0,5).

Les conséquences sur la santé

Les effets de ces polluants sur la santé sont prouvés : asthme, bronchites chroniques, augmentation de la sensibilité aux affections bactériennes et virales, effet cancérigène. L'Observatoire de la Santé d'Ile de France confirme la relation entre pollution atmosphérique (suies cancérigènes, oxyde d'azote) et la progression de ces affections graves.

L'étude ERPURS (évaluation des risques de pollution urbaine sur la santé en Ile de France) a mis en évidence que le dioxyde d'azote a des répercussions sur l'asthme particulièrement chez les jeunes enfants.

Conclusions

De récents sondages d'opinions montrent une inquiétude grandissante des habitants des grandes villes vis à vis de la qualité de l'air qu'ils respirent.

Le doublement prévu du trafic à Roissy CDG, sans étude d'impact préalable, pose un problème de santé publique que l'on ne peut ignorer car il va conduire au développement des nuisances sonores et chimiques redoutables pour la santé de millions de franciliens (UFCNA)

Alors que des mesures contraignantes sont désormais applicables en cas de pic d'ozone pour les transports routiers et le secteur industriel, le secteur aéronautique, lui, semble échapper à toute restriction.

8- Réunions publiques à venir :

Ecouen Le 11 Février 2005.

Belloy en France le 11 Mars 2005.

D'autres réunions sont en cours de discussions.

Renouvellement ou nouvelle adhésion à l'AREC

Mr, Mme, Mlle :Nom :.....Prénom.....
Adresse.....
C P.....Ville.....

J'adhère à l'AREC et je joins un chèque de€ (minimum 10€) pour l'année

Merci de retourner cette adhésion accompagnée du chèque à :

Mr Roger DANJAN
Trésorier de l'AREC
9, rue aux Loups
95560 MONTSOULT

Δ Renouvellement
Δ Nouvelle adhésion
(cocher la case)